

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	11
- Absente	01
- Exclus	0
-	

Date de Convocation :

24 août 2015

Date d'affichage :

05 septembre 2015

De la Commune d'AUXON LES VESOU

Séance du vendredi 28 août 2015

L'an deux mil quinze, vendredi vingt-huit août à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Isabelle FRANCK GRANDIDIER

Etaient présents : Mme Isabelle FRANCK GRANDIDIER - Mme KEITH Sylvie - Mr MASSON Daniel - Mr PETITJEAN Mikaël - Mr MARTIN Eric - Mr VINCENT Jean-Pierre - Mr AUBIAT Christian - Mr MANGIN Jean-Marie - Mr FOURNIER Christophe - Mme SWIEROT Christine.

Absente : Mme GILET Patricia. A donné procuration à Mr MARTIN Eric

Secrétaire : Mme SWIEROT Christine

**MOTION pour déclarer
la commune d'Auxon «zone hors TAFTA »**

Madame le Maire expose que :

L'Union européenne, les Etats-Unis et le Canada négocient un accord de libre-échange pour le commerce et l'investissement, afin de mettre en place un marché commun, dit PTCI ou TAFTA et CETA. Le 14 juin 2013 les 28 gouvernements de l'Union Européenne, en vertu de l'article 207, ont accordé à la Commission un mandat de négociation. Plusieurs articles (n° 4, 13, 14, 27 et 45) de ce mandat précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales. C'est-à-dire aux 36 700 communes, aux 101 départements, aux 13 régions (27), à Paris, Lyon, Marseille et la Corse), celles-ci sont donc fondées à s'exprimer.

Considérant l'impact négatif d'un tel traité sur les services publics locaux, de nombreuses collectivités s'opposent à ces négociations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de placer la commune d'Auxon en zone hors TAFTA.

OBJET

**Auxon
Commune en Zone hors
TAFTA**

Pour copie conforme,
Le Maire



Isabelle FRANCK GRANDIDIER

